



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 27 JUIN 2017 À 18 HEURES 30  
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE

Nombre de conseillers :  
en exercice : 54  
présents : 42  
absents représentés : 10  
absents : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 27 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de juin à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 19 juin 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislav de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse sous la présidence de Monsieur Éric Kerrouche.

Présents :

Mesdames et Messieurs Éric KERROUCHE, Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Jean-Claude SAUBION, Pierre FROUSTEY, Jean-François MONET, Benoît DARETS, Patrick BENOIST, Marie APHATIE, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Xavier GAUDIO, Lionel CAMBLANNE, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Pascal BRIFFAUD, Alain CAUNÈGRE, Nicole CHUSSEAU, Éric COUREAU, Cécile CROCHET, Fabrice DATCHARRY, Anne-Marie DAUGA, Sylvie DE ARTECHE, Nathalie DECOUX, Jean-Luc DELPUECH, Michel DESTENAVE, Louis GALDOS, Christine GAYON, Patrick LACLÉDÈRE, Corine LAFITTE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Michel PENNE, Jérôme PETITJEAN, Arnaud PINATEL, Françoise TROCCARD, Jean-Louis VILLENAVE.

Absents représentés :

M. Alain LAVIELLE a donné pouvoir à M. Éric KERROUCHE, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, Mme Nelly BÉTAILLE a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à Mme Sylvie DE ARTECHE, Mme Céline FERREIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Christine JAURY-CHAMALBIDE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à M. Michel PENNE, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, Mme Sabine RICHARD a donné pouvoir à M. Jean-Claude SAUBION.

Absentes : Mesdames Nathalie CASTETS et Chantal JOURAVLEFF.

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline BENOIT-DELBAST.

**OBJET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE AYGUEBLUE - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2016 DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC**

**Rapporteur : Monsieur Benoît DARETS**

Conformément à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire examine chaque année le rapport annuel établi par le délégataire de service public. Ce dernier doit produire chaque année avant



le 1<sup>er</sup> juin un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service.

Conformément à l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux doit examiner chaque année, sur le rapport de son président, le rapport annuel du délégataire. La commission s'est réunie à cet effet le 14 juin 2017.

L'examen de ce rapport est ensuite mis à l'ordre du jour de la séance suivante de l'assemblée délibérante, qui en prend acte.

Concernant le centre aquatique Aygueblue, par délibération du 28 juin 2012, le conseil communautaire a décidé d'approuver le choix de la société Vert Marine comme gestionnaire de l'Aygueblue et de signer la convention de délégation de service public pour une durée de 6 ans à compter du 20 septembre 2012.

## PRÉSENTATION DU BILAN DE L'ANNÉE 2016

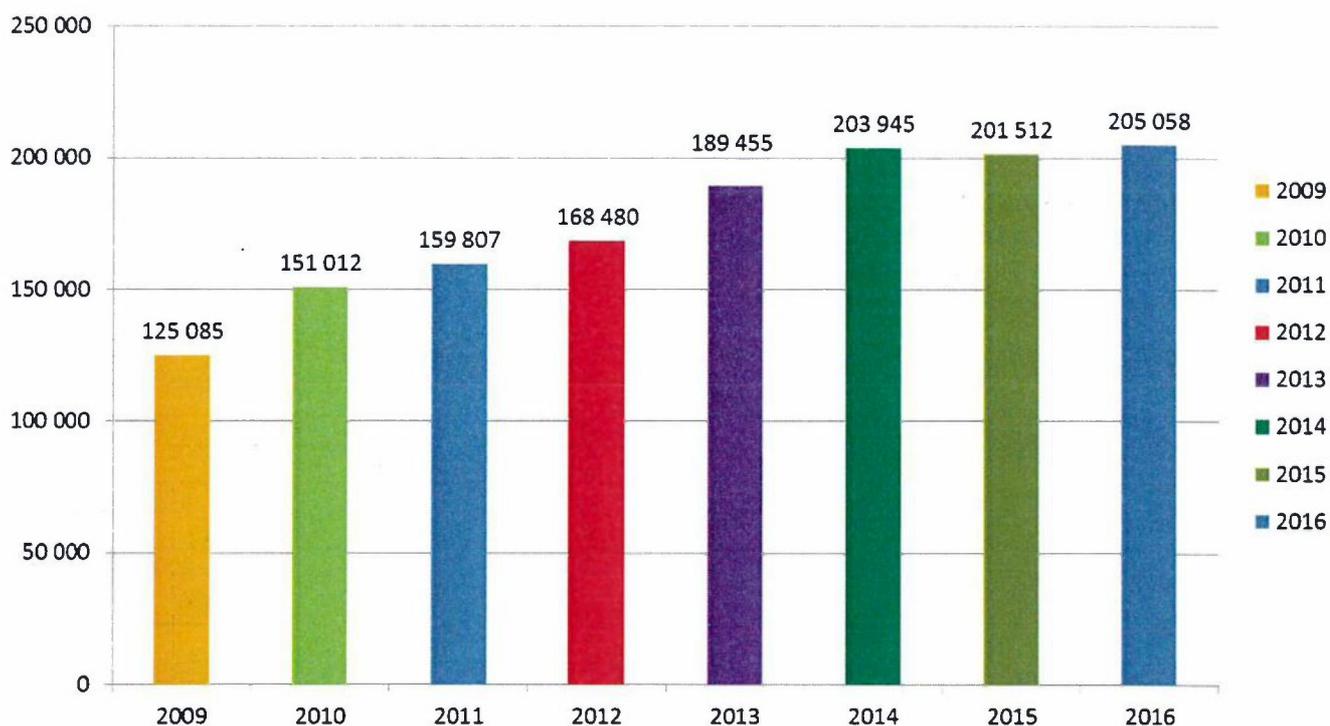
### 1. Fréquentation

#### *Evolution de la fréquentation 2015-2016*

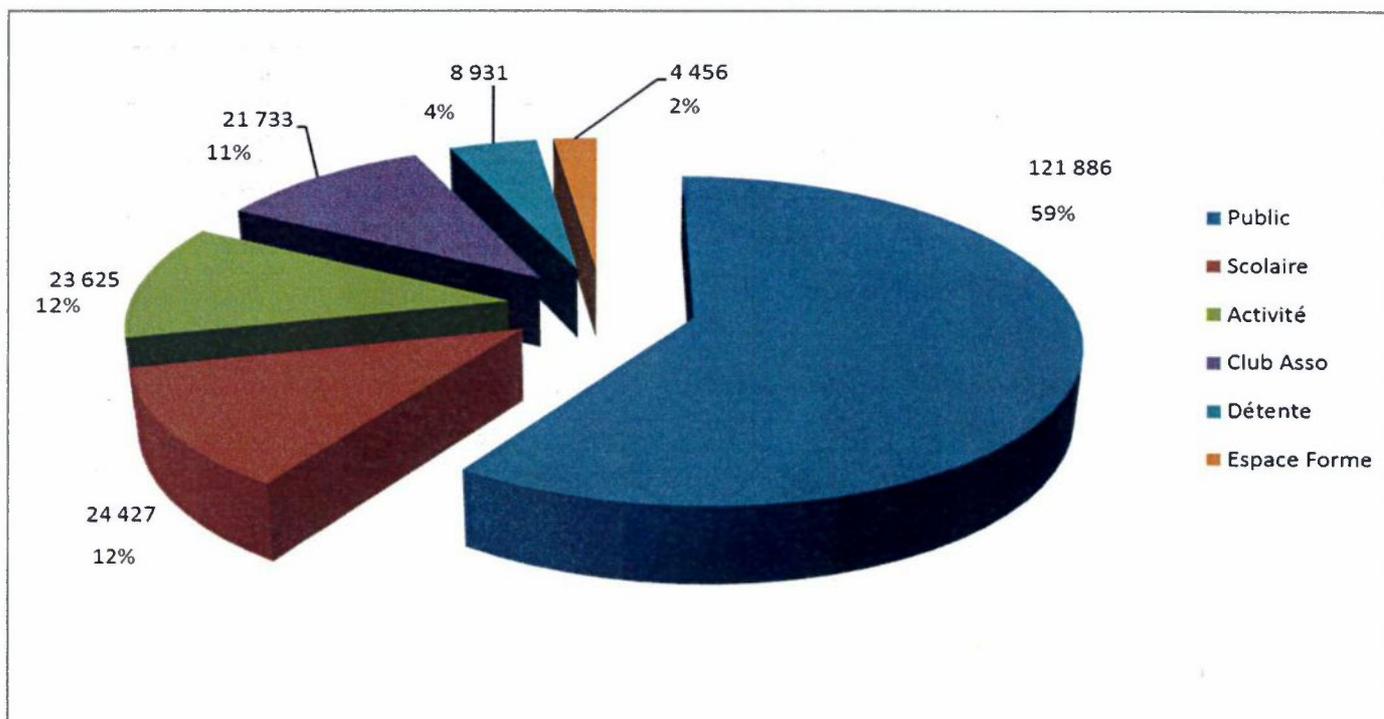
2016	Public (activités incluses)	Scolaires	Clubs et associations	Total 2016	Total 2015
Janvier	14 435	3 683	2 504	20 622	17 490
Février	19 336	1 993	1 963	23 292	20 032
Mars	13 270	3 958	2 747	19 975	20 221
Avril	17 274	1 729	3 258	22 261	19 517
Mai	13 050	3 171	1 863	18 084	17 795
Juin	10 184	2 801	1 108	14 093	12 927
Juillet	13 928	-	615	14 543	14 610
Août	17 821	-	628	18 449	18 389
Septembre	7 131	1 551	1 143	9 825	13 920
Octobre	12 556	1 849	1 837	16 242	18 632
Novembre	11 001	2 621	2 592	16 214	17 279
décembre	8 961	1 022	1 475	11 458	10 700
<b>Total 2016</b>	<b>158 947</b>	<b>24 378</b>	<b>21 733</b>	<b>205 058</b>	
<b>Total 2015</b>	<b>156 498</b>	<b>24 284</b>	<b>20 730</b>		<b>201 512</b>



Fréquentation cumulée depuis 2009



Répartition détaillée par public - 2016



Pour la troisième année consécutive, la fréquentation du centre aquatique se stabilise au-delà des 200 000 entrées, avec une augmentation de 1,8 % en 2016, soit 3 546 passages supplémentaires.

L'analyse des éléments du rapport d'activité permet de noter :

L'augmentation (+13,8 %) des prestations "Activité", notamment due aux ventes importantes des formules Pass, qui témoigne de la fidélisation des usagers et compense en partie la baisse des entrées unitaires "Public" (-1,7 %).



La demande croissante de créneaux d'entraînement, ainsi que la hausse des stages organisés en périodes de vacances scolaires expliquent l'augmentation de 4,8 % de la fréquentation des associations et des clubs.

Même si les activités "Détente" (balnéo) ne représentent que 4 % de la fréquentation globale, elles enregistrent 1 335 passages de plus qu'en 2015 (+25 %).

Certaines activités sportives, aquacycling par exemple (-566 passages) sont impactées par l'augmentation de la concurrence.

La fréquentation scolaire reste stable. En 2016, 23 écoles primaires du territoire (1 489 enfants) et 5 collèges (715 jeunes) ont bénéficié de 17 créneaux de natation hebdomadaires.

#### Résultats des tests de natation de l'Education Nationale

Tests	2014/2015	2015/2016	Ecart	2014/2015	2015/2016	Ecart	Explications
	CE1			CM1			
Palier 1	68 %	78 %	+10 %	90 %	98 %	+8 %	Niveau à atteindre fin CE1
Palier 2	37 %	60 %	+23 %	80 %	84 %	+4 %	Niveau à atteindre fin CM1
Palier 3	12 %	10 %	-2 %	44 %	54 %	+10 %	Niveau à atteindre au collège

Ces résultats témoignent de la progression constante du niveau des élèves dans les apprentissages de la natation.

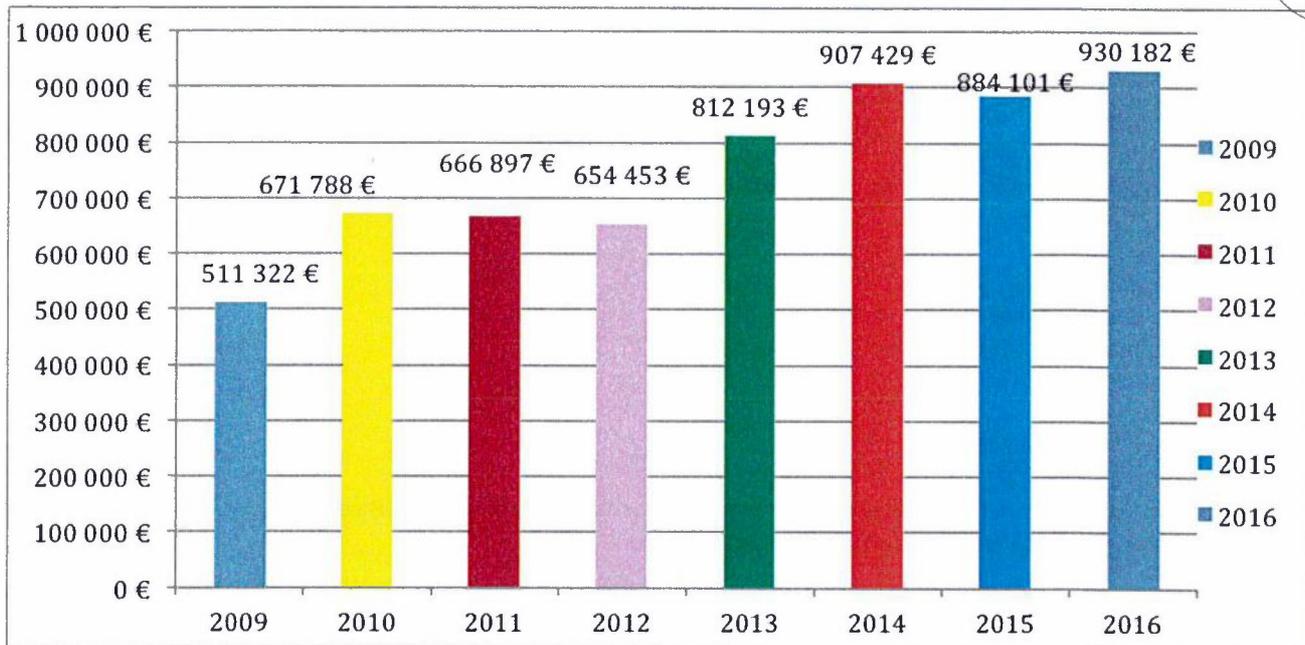
## 2. Résultats financiers

### Résultats d'exploitation HT

	2015	2016
Production vendue de services	904 935,40 €	949 390,30 €
Compensation tarifaire	370 961,70 €	372 170,33 €
Autres produits	7 571,62 €	12 251,80 €
<b>TOTAL DES PRODUITS HT</b>	<b>1 283 468,72 €</b>	<b>1 333 812,43 €</b>
Fluides	239 828,77 €	243 550,03 €
Achats	53 633,76 €	54 400,93 €
Services extérieurs	140 312,97 €	167 297,24 €
Autres services extérieurs	84 094,44 €	101 766,29 €
Impôts et taxes	48 778,66 €	46 909,57 €
Charges de personnel	610 583,95 €	653 996,61 €
Charges diverses	473,58 €	33 868,96 €
Provisions pour risques et charges	0,00 €	
Dotations aux amortissements	31 421,65 €	
<b>TOTAL DES CHARGES HT</b>	<b>1 209 127,78 €</b>	<b>1 301 789,63 €</b>
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>-57 787,83 €</b>	<b>-43 539,82 €</b>
<b>RESULTAT NET HT</b>	<b>16 553,11 €</b>	<b>-11 517,02 €</b>



Evolution du chiffre d'affaire annuel TTC depuis 2009 hors contribution forfaitaire scolaire et associations



Commentaires :

Le chiffre d'affaire hors contribution est en progression de 5 %, alors que le résultat net de l'année écoulé est déficitaire de 11 517 €.

En effet, l'augmentation des produits n'a pas complètement absorbé l'impact de la hausse des charges.

**Augmentation des produits d'exploitation de 3,58 %.** Elle est soutenue par une progression des ventes de l'ensemble des prestations : cartes 12 entrées, cartes Pass, locations lignes d'eau aux associations..., à l'exception des entrées unitaires qui enregistrent une baisse.

**Augmentation des charges d'exploitation de 7,6 %** notamment liée :

- aux dépenses d'entretien (+16 %) : remplacement ou dépannage de matériels en état d'usure (sondes, pompes, casiers),
- aux frais de gestion (+26,7 %) : augmentation due aux évolutions logicielles, réglementaires ainsi qu'à la communication,
- aux charges de personnels (+7 %) : embauche de 3 contrats avenir et permanence sur 12 mois du poste de direction (en 2015, absence de direction sur une période de 3 mois).

**Les dépenses de fluides sont stables.** On note que le bon fonctionnement du groupe froid a induit une diminution des dépenses de gaz et une augmentation des charges d'électricité.

### 3. Le personnel

Le centre aquatique emploie 23 personnes réparties comme suit :

Equipe bassin :

- 1 chef de bassin en CDI/35h
- 7 maîtres-nageurs en CDI / 35h

Equipe accueil :

- 3 hôtesses en CDI à 35h
- 1 hôtesse en CDD contrat avenir / 35h



Equipe entretien :

- 2 agents en CDI à 35h
- 2 agents en CDI à 30h + 1 agent en CDI à 17h
- 1 agent en CDD contrat avenir / 35h

Equipe technique :

- 1 technicien en CDI /35h
- 1 assistant technicien (technique + entretien) en CDI/35h

Equipe administrative :

- 1 directeur en CDI/35h
- 1 assistante de direction en CDI /35h
- 1 agent en CDD contrat avenir / 35h

Equipe fitness :

- 1 coach en CDI à 28h

La composition du personnel est stable. Il est à noter l'embauche de 3 salariés en CDD contrat Avenir et d'une personne supplémentaire au service entretien, en CDI de 30h/semaine.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*VU l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, notamment son article 52 ;*

*VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-3, L. 1413-1 et R. 1411-7 ;*

*VU la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Centre aquatique « l'Aygueblue » conclue avec la Société VM 40230 le 11 juillet 2012 ;*

*VU le rapport annuel d'activités 2016 présenté en commission consultative des services publics locaux le 14 juin 2017, par le délégataire de service public, la société VM 40230 ;*

prend acte de la présentation du rapport annuel d'activités 2016 communiqué par le délégataire de service public.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

A Saint Vincent de Tyrosse, le 29 juin 2017



Le président,

Éric Kerrouche